

DEC220944DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe Castagna pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric Magniez ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giuseppe Castagna, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe Castagna, délégation est donnée à M. Maximilien Lesellier, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 24 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Frédéric Magniez

